



Le 3 octobre 2012

Aux directions des établissements  
de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

**Objet : Dépistage du radon**

Madame,  
Monsieur,

Le 18 août 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a lancé une opération de dépistage du radon dans laquelle il recommande à toutes les commissions scolaires de réaliser une opération de mesure des concentrations de radon dans leurs immeubles de façon à démontrer que la qualité de l'air intérieur respecte la ligne directrice de Santé Canada. Cette opération devra être terminée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Nous désirons vous fournir quelques renseignements relatifs à cette opération pour vous permettre de comprendre les objectifs poursuivis et les activités qui se dérouleront dans votre établissement au cours des prochaines semaines.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la dégradation de l'uranium présent partout, mais de façon non uniforme dans la croûte terrestre. Le radon peut s'accumuler dans les bâtiments. Il faut savoir que ce gaz représente un risque pour la santé lorsqu'une personne est exposée de façon continue à des concentrations élevées dans l'air intérieur d'un bâtiment sur plusieurs décennies. Pour réduire les risques associés au radon, Santé Canada a récemment adopté une nouvelle ligne directrice abaissant la concentration jugée acceptable dans l'air ambiant des immeubles. Le *Plan d'action intersectoriel sur le radon* mis de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux, recommande entre autres, sur une base préventive, que des mesures de concentrations de radon soient effectuées dans les écoles du Québec. Si les concentrations mesurées dans un bâtiment excèdent 200 Bq/m<sup>3</sup> qui représente la nouvelle ligne directrice, le propriétaire ou le gestionnaire de celui-ci doit effectuer des travaux visant à contrôler l'infiltration de radon.

À partir d'octobre 2012, un représentant de notre commission scolaire installera des détecteurs de radon (dosimètres) dans les locaux de votre établissement. Ces appareils sont de très petite taille et ne présentent aucun danger pour la santé. Ils seront retirés en février 2013 et ensuite analysés en laboratoire. Pour assurer une qualité optimale des mesures de radon et éviter que les résultats soient altérés, des affichettes seront apposées à proximité des dosimètres. Les résultats de ces mesures ainsi que les recommandations appropriées vous seront présentés dès qu'ils seront connus.

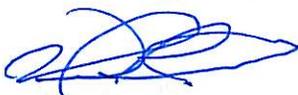
Dans le cas où des concentrations élevées de radon seraient observées dans un ou plusieurs locaux de l'établissement, la commission scolaire planifiera la mise en place des mesures correctives appropriées.

Étant donné que la population est encore peu renseignée sur le radon et les risques qui y sont associés, il se peut que ce projet soulève des questions. Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels au sujet du projet de dépistage du radon, veuillez communiquer avec monsieur René Roy, directeur du Service des ressources matérielles, au poste 2700.

Vous pouvez également consulter le site suivant [www.csbe.qc.ca/radon](http://www.csbe.qc.ca/radon) où trois liens concernant le radon sont disponibles et quelques autres documents.

Nous vous remercions de votre collaboration dans le cadre de cette opération visant à assurer la santé des personnes qui fréquentent nos établissements et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Normand Lessard

NL/RR/II

Le directeur du Service des ressources matérielles,



René Roy

c. c. Représentant CSST de l'établissement